

**INTERVIEW - Le ministère de la Fonction publique a reçu cette semaine les organisations syndicales pour relancer les discussions sur les rémunérations des agents, et notamment aborder la question de la création de négociations annuelles obligatoires. Mais plusieurs points de blocage ont émergé. Explications de Mylène Jacquot, la secrétaire générale de la CFDT Fonctions publiques.**



Par [Sarah Asali](#) Cheffe de rubrique emploi et formation professionnelle

Publié le 21/10/2023 à 18h30 & mis à jour le 22/10/2023 à 9h53

A peine relancées, les discussions bloquent déjà. Après avoir annoncé [plusieurs mesures de revalorisation salariale](#) dans la fonction publique en juin dernier, et notamment l'augmentation du point d'indice de 1,5% au 1er juillet, le ministère de la Fonction publique a reçu les organisations syndicales, ce mardi 17 octobre, pour démarrer un **nouveau cycle d'échanges** autour des rémunérations. Avec un premier temps fort : le cadrage de la méthode de mise en œuvre de [négociations salariales annuelles obligatoires dans la fonction publique](#). Les premières devant intervenir dès 2024, selon le vœu du ministre, Stanislas Guerini.

Si les syndicats sont favorables à l'instauration de telles négociations, ils ont tout de même décidé **d'interrompre les discussions** avec le ministère bien plus tôt que prévu. Agenda social trop chargé, absence de promesse sur de nouvelles revalorisations salariales... Mylène Jacquot, la secrétaire générale de la CFDT Fonctions publiques, explique dans un entretien accordé à *Capital* pourquoi les organisations syndicales ont demandé l'ajournement de la réunion de ce mardi.

**Pourquoi avez-vous décidé, avec les autres organisations syndicales, d'écourter les discussions de ce mardi 17 octobre avec le ministère de la Transformation et de la Fonction publiques ?**

**Mylène Jacquot :** Avant la réunion de ce mardi, nous avons eu plusieurs échanges bilatéraux avec le ministère au cours desquels nous avons rappelé que nous voulions un accord de méthode sur **l'agenda social des prochains mois**. L'objectif de cet accord de méthode serait de s'entendre sur les thématiques à traiter, sur le calendrier de l'agenda social et sur la forme que prendront nos échanges, à savoir de simples concertations ou de réelles négociations. Or avant la réunion de ce mardi, nous n'avons pas eu de réponse de la part du ministère sur cette demande d'accord de méthode. Le ministre nous a simplement adressé un courrier avec une liste de thématiques à traiter (négociations annuelles obligatoires, égalité professionnelle entre les hommes et les femmes, conditions et organisation du travail, formation professionnelle, NDLR) et une proposition de calendrier, mais nous n'avons pas pu en discuter tous ensemble pour nous mettre d'accord.

Et le calendrier proposé par le ministère est **insoutenable**, il faut le détendre. Avant d'entrer dans les réunions d'agenda, il faut donc le faire évoluer. Le ministre a répondu favorablement à notre demande d'accord de méthode. Lors d'une nouvelle réunion la semaine prochaine, nous

aurons l'occasion de nous mettre d'accord sur les différents sujets à aborder, le type de discussions retenu pour chacun et le calendrier.

**Il s'agit ici de la manière de cadrer les discussions à venir avec le ministère. L'autre point de crispation, voire le principal, porte sur le règlement de la question du pouvoir d'achat des agents publics en 2024...**

Il est en effet compliqué de s'engager dans des discussions globales sur les rémunérations dans la fonction publique sans avoir réglé la question du pouvoir d'achat des agents pour 2024. Or **aucune mesure générale** n'est prévue dans l'immédiat : le ministre nous a annoncé qu'il n'avait pas de mandat pour répondre à notre demande unanime de mesures salariales pour l'an prochain. C'est aussi pour cette raison que nous avons demandé l'ajournement de la réunion de ce mardi.

**Quelles sont exactement les revendications de la CFDT pour les rémunérations des agents de la fonction publique ?**

A la CFDT, on insiste vraiment sur le fait que **2024 ne doit pas être une année blanche**, sans aucune mesure salariale pour les agents publics. Même si elle est moins forte qu'en 2022 et en 2023, l'inflation reste très élevée (4,9% sur un an en septembre, NDLR). Or le ministère a accordé une revalorisation du point d'indice de 3,5% en 2022, puis de 1,5% cette année. Certes, il y a également eu la mise en place d'une [prime exceptionnelle de pouvoir d'achat](#), mais on reste tout de même sur des gestes salariaux nettement inférieurs au niveau de l'inflation. De même, l'octroi de cinq points supplémentaires à compter du 1er janvier 2024, annoncé par le ministre en juin dernier, figure selon nous parmi les mesures salariales de 2023. Ce geste ne sera jamais considéré comme une mesure pour 2024.

Pour la CFDT, il faut donc prévoir une **nouvelle revalorisation générale** l'an prochain. Soit via une hausse de la valeur du point d'indice, soit via l'attribution de points supplémentaires, soit via les deux méthodes. Nous sommes également favorables à la mise en place de négociations annuelles obligatoires sur les salaires, comme c'est le cas dans le privé. Nous aimerions qu'elles soient complétées par des **négociations sur les carrières et les grilles de rémunérations** des agents, soit l'équivalent des classifications dans le privé, mais qui ne se tiendraient pas forcément chaque année.

-----  
*D'après l'article initialement publié par [Capital](#)*  
-----